



**PRÉFET  
DES DEUX-SÈVRES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

# **Comité Local de Cohésion Territoriale**

**Réunion du 25 janvier 2022**

**Direction  
départementale  
des territoires**

13/01/2022

# Ordre du jour

---

## 1 – Contrats de Relance et de Transition Ecologique :

- état d'avancement et gouvernance
- perspectives concernant les financements DSIL/DETR 2022
- volet transition écologique des contrats - focus sur les actions en matière sobriété foncière

## 2 - Agenda rural : état d'avancement et mise en lumière de plusieurs actions

- revitalisation rurale (programmes Action cœur de ville et Petites villes de demain)
- déploiement des France Services
- recrutement des volontaires territoriaux en administration (VTA)
- emploi des jeunes

# 1 – Contrats de relance et de transition écologique

## Rappels

---



### ► Objectifs des CRTE

Contrat qui couvre le mandat 2020-2026

Démarche qui s'appuie sur un projet de territoire autour de trois priorités :

- cohésion des territoires
- transition écologique
- approche transversale et responsable de l'ensemble des politiques publiques d'aménagement du territoire

Un paysage contractuel simplifié axé sur deux niveaux (CPER – CRTE)

Contrat inclusif qui a vocation à intégrer les différents programmes territoriaux d'appui

### ► 6 CRTE signés en Deux-Sèvres

- CA du Niortais
- CC du Haut Val de Sèvre
- CA du Bocage Bressuirais
- CC du Mellois en Poitou
- PETR Pays de Gâtine
- CC du Thouarsais

# 1 – Contrats de relance et de transition écologique état d'avancement et gouvernance

---



## ► Circulaire du Premier ministre du 4 janvier 2022 relative à la mise en œuvre des CRTE ;

Rappel : le CRTE a pour vocation de **couvrir l'ensemble des thématiques d'action communes aux collectivités et à l'État.**

Déclinaison à chaque échelon, national, régional et départemental de la prise en compte de la dimension partenariale de l'action publique matérialisée par les CRTE

Premier semestre 2022 : présidence par le Premier ministre d'un **comité de pilotage interministériel des CRTE**

# 1 – Contrats de relance et de transition écologique perspectives sur les financements DSIL/DETR 2022



- ▶ **Installation des comités techniques et comités de pilotage :** co présidés par l'État et les EPCI pour déterminer le plan d'actions opérationnel 2022
- ▶ **Revue de projets :** identification des projets répondant aux objectifs du CRTE et priorisation en vue de préparer une **maquette financière annuelle**. La maturité des opérations et la capacité à engager les crédits sera également un critère d'inscription à la maquette financière annuelle.
- ▶ **Éléments financiers :** la conclusion d'un CRTE ne s'accompagne pas de l'attribution d'une enveloppe de crédits définie à l'avance

# 1 – Contrats de relance et de transition écologique perspectives sur les financements DSIL/DETR 2022



- ▶ **L'attribution des subventions d'investissement de l'État** s'apprécie en cohérence avec le projet de territoire de chaque CRTE sur les enveloppes des crédits d'intervention de l'État, DSIL
- ▶ **L'attribution des subventions** n'est pas réservée aux seules opérations inscrites dans les CRTE, en particulier s'agissant de la DETR dont **les priorités d'emploi restent fixées au niveau de chaque département par la commission des élus.**
- ▶ **En 2022, annonce du Premier Ministre d'un abondement de 303 M€ de la DSIL pour accompagner le démarrage des CRTE**

# 1 – Contrats de relance et de transition écologique volet transition écologique des contrats



## ► Les thématiques à conforter dans les CRTE

La majorité des CRTE sont ambitieux sur les actions suivantes :

- la rénovation énergétique des bâtiments publics,
- les opérations de recyclage foncier,
- les déplacements doux et la création de pistes cyclables
- la mise en œuvre de plans de paysage.

Plusieurs sujets restent à développer sous forme d'actions dans les avenants :

- la biodiversité et l'eau,
- le déploiement des énergies renouvelables,
- le réemploi et le recyclage,
- l'agro-écologie,
- la sobriété foncière.

# 1 – Contrats de relance et de transition écologique volet transition écologique des contrats

---



## ► Les indicateurs de transition écologique à suivre jusqu'en 2026

Transmission en 2021 par la DDT d'un socle d'indicateurs qui ont alimenté les diagnostics préalables à l'élaboration des CRTE.

Parmi ces indicateurs, le Ministère de la transition écologique a identifié **13 indicateurs de suivis nationaux** qui permettront d'évaluer l'impact de la mise en œuvre des CRTE sur la **transition écologique**.

Ces 13 indicateurs seront diffusés prochainement aux porteurs de CRTE avec leurs modalités de calcul et **les valeurs calculées en 2009 et 2018**.

Les porteurs de CRTE sont invités dès 2022 à identifier les **valeurs cibles que ces 13 indicateurs atteindront en 2026** grâce aux actions menées dans le cadre des CRTE (complément par avenant aux CRTE).

# 1 – Contrats de relance et de transition écologique

## Focus sur les actions en matière sobriété foncière

---

### ► Dispositions prévues par la loi Climat et Résilience du 22 août 2021

La réduction de la consommation d'espace : un enjeu majeur pour tous les territoires, du point de vue environnemental, social et économique

Un objectif d'atteindre à moyen terme, en 2050, l'absence de toute artificialisation nette des sols : **il s'agit donc d'une réduction progressive des surfaces artificialisées**, qui s'inscrit dans la diminution tendancielle observée sur la dernière décennie, et non d'un arrêt des projets d'aménagement

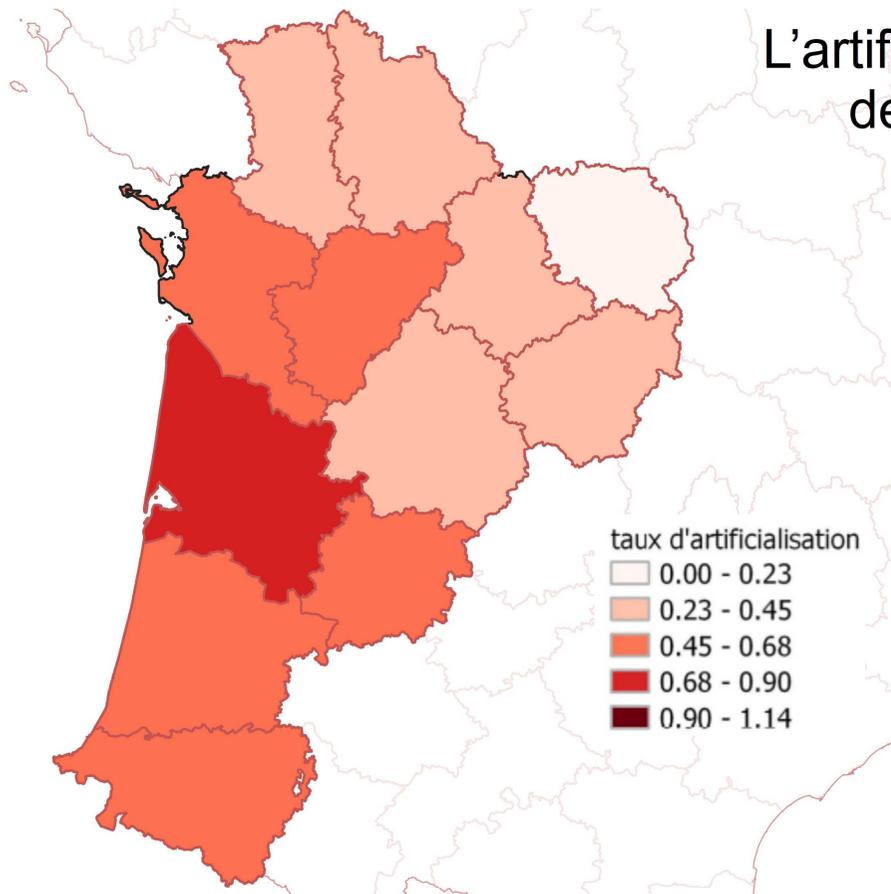
Pour la prochaine décennie (2021-2031) : **une obligation de réduction de moitié** du rythme de consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers par rapport à la période 2010-2020

Une déclinaison de cette réduction à l'échelle régionale dans le cadre des SRADDET puis des SCoT et des PLU(i), avec **une territorialisation des objectifs** pour tenir compte des enjeux et besoins des territoires, des efforts déjà réalisés et du foncier déjà artificialisé mobilisable

# 1 – Contrats de relance et de transition écologique focus sur les actions en matière sobriété foncière

Part de la superficie de chaque département de la région  
artificialisée entre 2010 et 2020

L'artificialisation représente 0,47 %  
de la superficie de la région.



En 10 ans, 0,44 % du territoire  
Deux-sévrien a été artificialisé

Sources : Portail National de l'artificialisation,  
Fichier foncier 2009-2020  
Traitement : DDT 79 – SPPH – Prospective - 2021

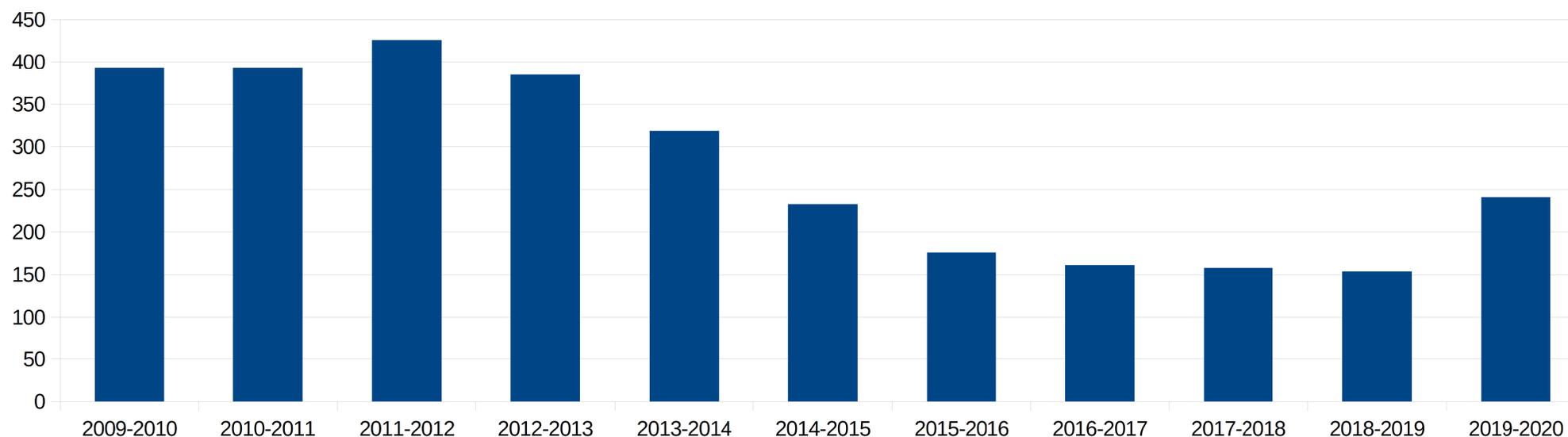
# 1 – Contrats de relance et de transition écologique focus sur les actions en matière sobriété foncière



Un rythme d'artificialisation qui a sensiblement diminué en Deux-Sevres

Flux annuel d'artificialisation en Deux-Sèvres

en ha



Sources : Portail National de l'artificialisation, Fichier foncier 2009-2020  
Traitement : DDT 79 – SPPH – Prospective - 2021

# 1 – Contrats de relance et de transition écologique

## Focus sur les actions en matière sobriété foncière

---

Le SRADDET devra d'ici février 2024 décliner cette territorialisation sur la base des propositions de la Conférence des ScoT (nouveau)

**=> Une remontée des besoins à organiser dans la perspective de ce dialogue**

Déclinaison à traduire dans les SCOT pour 2026 et les PLU(i) ou cartes communales pour 2027

La nécessité de prendre en compte ces orientations **dans les SCOT et PLUi** récents ou en cours

Les EPCI compétents établissent par ailleurs **tous les 3 ans un bilan du rythme d'artificialisation des sols** et du respect des objectifs fixés.

# 1 – Contrats de relance et de transition écologique focus sur les actions en matière sobriété foncière

---

Chaque EPCI est invité dès maintenant, dans la perspective de la conférence des ScoT d'octobre 2022, à **engager une réflexion sur ses besoins en termes de construction** et le gisement de foncier déjà artificialisé mobilisable

## **Un accompagnement par les services de l'État des collectivités**

- **Courrier d'information** des présidents d'EPCI et du PETR du pays de Gâtine sur ces dispositions
- **Transmission de données** relatives à chaque EPCI et au PETR en matière de consommation d'espace (analyse historique, foncier public, gisement ...)

## **Dans les CRTE, les collectivités sont invitées à :**

- **Aborder les enjeux** de la maîtrise de l'artificialisation des sols,
- **Établir les besoins du territoire**, définir les actions qui permettent une plus grande sobriété foncière
- Poursuivre les **opérations de recyclage foncier** - pérennisation du fonds friches jusqu'en 2026

## 2- Agenda rural : état d'avancement et mise en lumière de plusieurs actions

---

### ► État d'avancement de la feuille de route en Deux-Sèvres

La déclinaison de la feuille de route de l'**agenda rural** a été présentée le 26 mars 2021.

Cette feuille de route contient **36 actions** issues du diagnostic départemental. Elles sont articulées autour de **4 axes** :

- faire des territoires ruraux les fers de lance de la transition écologique
- renforcer l'attractivité des territoires ruraux
- améliorer la qualité de vie quotidienne des habitants
- appuyer les élus locaux dans leur action

Point d'avancement de plusieurs actions

## 2- Agenda rural : état d'avancement et mise en lumière de plusieurs actions

---

- ▶ **Revitalisation rurale :**
- ▶ **Action Cœur de Ville : Niort et Bressuire**



Un programme **prolongé jusqu'en 2026** avec 350 M€ supplémentaires,

Une **concertation en cours** avec les élus concernés et les partenaires ACV pour définir l'acte 2 d'ACV (2023-2026)

**Extension aux thématiques de :**

- la résilience face au changement climatique,
- la transition démographique et le vieillissement de la population,
- la transformation économique et la relocalisation de l'activité productive

**Périmètres élargis :**

- aux entrées de villes
- aux quartiers gare

Une **évaluation du dispositif** engagée sur Niort et Bressuire avec une ingénierie gratuite mise à disposition par l'ANCT.

## 2- Agenda rural : état d'avancement et mise en lumière de plusieurs actions

- ▶ **Revitalisation rurale :**
- ▶ **Petites villes de demain**



Les **18 communes PVD** ont formalisé leur adhésion au dispositif par la signature de 12 conventions.

Établissement d'une **stratégie de revitalisation** et signature d'une **convention d'ORT** dans un délai de 18 mois après la signature de la convention d'adhésion

Des **équipes renforcées** autour des élus : 9 **chef(fe)s de projet** cofinancés par l'État, l'ANAH et la Banque des Territoires à hauteur de 75 % + des **volontaires territoriaux en administration (VTA)** + un manager de commerce

Un **assistance au management de projet (AMP)** financée par la Banque des territoires dans les EPCI qui ont 2 PVD ou plus

Un **comité de projet partenarial** à réunir début 2022 (lien avec CRTE) pour :

- définir une méthodologie de projet (ingénierie, études à mener...) et un calendrier pour la signature de l'ORT
- partager un diagnostic, des enjeux et présenter les projets déjà définis



## 2- Agenda rural : état d'avancement et mise en lumière de plusieurs actions

---



### ► Recrutement des volontaires territoriaux en administration (VTA)

Courrier d'information sur le dispositif à toutes les collectivités territoriales du département le 7 avril 2021.

9 collectivités des deux-Sèvres ont déposé une fiche de poste sur le portail dédié de l'ANCT.

4 collectivités bénéficient de ce dispositif : Chef-Boutonne, Saint-Maixent-l'École, Communauté de communes du Thouarsais et SMAEP 4B.

Les 5 autres collectivités n'ont pas reçu de candidature ou bien des candidatures inadaptées.

800 postes ouverts au niveau national, au lieu des 200 initialement prévus.

Le dispositif est pérennisé en 2022 : seulement 300 postes effectivement pourvus et financés – toute nouvelle demande sera étudiée.

## 2- Agenda rural : état d'avancement et mise en lumière de plusieurs actions



### ► Santé

- 100% du département couvert par un contrat local de santé (cinq sur le département )
- Trois CPTS effectives au 1<sup>er</sup> janvier 2022 (dont deux ayant signé l'ACI), et deux projets de CPTS en cours d'élaboration
- Un projet de centre public de santé à accompagner en 2022
- 62 médecins libéraux agréés pour accueillir des internes de 3<sup>ème</sup> cycle en 2021, et 29 stages réalisés en ambulatoire (24 en 2019 et 26 en 2020)
- Tous les EHPAD, FAM MASD (sauf 4) opérationnels pour la télémédecine
- Cinq SSR spécialisés engagés dans la démarche de promotion de la télésanté en SSR
- Trois projets d'habitat inclusif retenus pour un financement par l'ARS Nouvelle-Aquitaine après avis des conférences des financeurs de l'habitat inclusif

## 2- Agenda rural : état d'avancement et mise en lumière de plusieurs actions



### ► Emploi des jeunes

**Rappel :** Mise en œuvre du plan « 1 jeune 1 solution » depuis juillet 2020

- **3 priorités** poursuivies afin de ne laisser aucun jeune sans solution : Faciliter l'insertion professionnelle, orienter et former, accompagner.
- **Un plan d'action co-construit** et déployé en partenariat avec le SPE se traduisant par des actions de mobilisation des entreprises du secteur marchand, des employeurs du secteur non marchand, du public jeune et des actions de communication et de promotion.

### Parmi les mesures phares :

- **142 contrat PEC jeunes** (Parcours Emploi Compétence) conclus dans le secteur non marchand et **379 CIE jeunes** (contrat initiative emploi) conclus dans le secteur marchand.
- **Garantie jeunes** : Renforcement des moyens financiers et des objectifs (+82.7%) de la Garantie Jeunes, dispositif d'accompagnement renforcé visant l'insertion professionnelle et l'acquisition de l'autonomie par le jeune : **845 jeunes** ont bénéficié de ce dispositif au 31 décembre 2021 .

## 2- Agenda rural : état d'avancement et mise en lumière de plusieurs actions



### ► Emploi des jeunes :

#### Les perspectives pour 2022

- **Le Contrat d'Engagement Jeunes** remplacera au 1<sup>er</sup> mars 2022 la Garantie Jeune et sera déployé par les missions locales, Pôle Emploi et d'autres opérateurs retenus dans le cadre d'appel à projets nationaux.

Il s'agit d'un **nouvel accompagnement pour donner un maximum de chances aux jeunes les plus en difficulté**, ceux qui ne peuvent pas trouver seuls un emploi, de découvrir un métier dans lequel ils s'épanouissent, de suivre une formation, de faire une mission d'intérêt général avec à la clé un emploi durable, en touchant une allocation tout au long de leur parcours, s'ils en ont besoin.

Les textes juridiques sont en attente

- **Poursuite des CIE jeunes**

# Conclusion

---